

Quelques délibérations au fil du temps

Août 1884

Mr le Maire déclare au Conseil que d'après son avis, il avait invité le 2 juin dernier, personnellement, Mr l'Instituteur à enlever son bois de chauffage qu'il a entreposé dans le préau des garçons depuis plusieurs mois, qu'avis de cette invitation a été donné à Mr le Préfet, que Mr l'Instituteur lui a répondu qu'il n'enlèverait pas son bois et lui a même dit : écrivez à Mr le Préfet, à l'Inspection, au Ministre, je m'en f... ..

Le Conseil Municipal après avoir reconnu l'urgence de faire enlever le bois entreposé, vu que de tout temps le bois de chauffage a été réduit dans le galletas de la maison commune qui est destiné à cet effet, vu que les élèves ont été contraints de se récréer pendant les chaleurs de juin sous les rayons ardents du soleil et que leur état sanitaire était exposé à s'altérer, attendu qu'il y a inhumanité et opiniâtreté de la part de Mr l'Instituteur : délibère qu'il a l'honneur de prier Mr le Préfet d'ordonner à Mr l'Instituteur d'enlever son bois de chauffage dans le plus bref délai possible.

~~~~

### Février 1891

*Mr le Maire donne connaissance au Conseil que le sous-pieds de la salle de classe qui est en ciment, est trop froid pour les élèves, qu'il sont exposés à contracter des maladies dangereuses par suite de l'humidité occasionnée par la pluie et la neige ayant leurs chaussures imbibées d'eau ; en conséquence il invite le dit Conseil à faire faire un plancher en bois dans l'école qui serait posé sur le ciment. Le Conseil Municipal, attendu que l'exposé de Mr le Maire est fondé, vu que la commune ne possède aucun fonds pour faire cette dépense, vu l'urgence de faire faire un sous-pieds en planches; délibère : qu'il a l'honneur de prier Mr le Préfet d'obtenir de l'Administration Forestière la délivrance gratuite de quelques plantes de bois sapin pour construction d'un plancher, de deux plantes même essence pour reconstruction des deux traîneaux destinés à ouvrir le chemin en temps de neige en remplacement de ceux qui sont hors de service.*

~~~~

Mars 1891

Mr le Maire donne lecture des conclusions du Conseil Général sur le centenaire de la réunion de la Savoie à la France en 1792, et il invite le Conseil à contribuer à la fondation d'un asile de vieillards et d'incurables à construire sur Annecy, le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de s'associer à une œuvre de bienfaisance et d'humanité, attendu que l'on ne peut mieux célébrer l'anniversaire du centenaire, vote à l'unanimité une somme de trente francs pour création d'un asile sous réserve que cet asile soit construit à Annecy.